

**OBJET : AUTORISATION DE SIGNER LE(S) MARCHE(S) POUR L'ACHAT DE PRODUITS DE TRAITEMENT DES EAUX DE PISCINES**

---

Afin de satisfaire ses besoins en produits de traitement des eaux nécessaires à l'entretien des piscines communales, la ville de Saint-Denis doit lancer un appel d'offres pour cette opération.

Compte tenu de l'incertitude sur le rythme et l'étendue des besoins, du caractère aléatoire sur la consommation des produits, le marché à bons de commande a été retenu ( conformément à l'article 71 du CMP) avec une fourchette fixant un montant minimum et maximum pour l'année.

Le marché a été alloti en 8 lots, décomposé comme suit :

- 01 : CHLORE STABILISE (DCCNa) pour désinfection des eaux bassins (mini 8000 € - maxi 32000 €)
- 02 : Désinfectant - chlore non stabilisé (mini 12000 € - maxi 48000 €)
- 03 : Stabilisant (mini 1300 € - maxi 5200 €)
- 04 : Neutralisant du désinfectant (mini 100 € - maxi 400 €)
- 05 : Agent de filtration (mini 700 € - maxi 2800 €)
- 06 : Algicide (mini 700 € - maxi 2800 €)
- 07 : Correcteur pH (mini 200 € - maxi 800 €)
- 08 : Mesures & contrôles (mini 250 € - maxi 1000 €)

Le marché sera conclu à compter de sa date de notification jusqu'au 31 décembre 2007, il sera ensuite reconductible annuellement par décision expresse de la personne responsable du marché, sans que sa durée totale ne puisse excéder 4 ans.

L'estimation globale des fournitures est de 93.000,00 € TTC euros maximum par an.

Les crédits nécessaires sont prévus au chapitre 026 article 60624 du budget ville.

Dans sa séance du 06 décembre 2006, la CAO a proposé le classement de la société COROI en 1<sup>ère</sup> position pour les lots 1 à 8 et la Société SOPEL en 2<sup>ème</sup> position pour les mêmes lots.

Après vérification de la situation fiscales et sociales de la Société COROI et conformément au classement de la CAO du 6 Décembre 2006 qui la situe en première position, les lots 1 à 8 lui sont attribués.

## RAPPORT N° 07/1-33

Je vous demande, en conséquence :

- 1°) de prendre acte du lancement de la procédure ;
- 2°) d'adopter la procédure de passation, le mode de dévolution et les caractéristiques du marché, comme suit :
  - procédure d'appel d'offres ouvert (Articles 10, 33, 57 à 59 et 71 du Code des Marchés Publics),
  - décomposition en 8 lots pouvant donner lieu chacun à un marché distinct,
  - marché à bons de commande fixant un montant minimal et maximal pour chaque lot,
  - durée : année civile 2007 avec possibilité de reconduire le marché 3 fois.
  - Enveloppe budgétaire : estimation prévisionnelle de 93.000,00 € TTC €, les crédits définitifs seront inscrits au BP 2007 sous le chapitre 026 article 60624
- 3°) de m'autoriser à signer le(s) marché(s) avec la société COROI retenue par la commission d'appel d'offres du 6 décembre 2006.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

**LE DEPUTE-MAIRE**


**René Paul VICTOR**

**OBJET : AUTORISATION DE SIGNER LE(S) MARCHE(S) POUR L'ACHAT  
DE PRODUITS DE TRAITEMENT DES EAUX DE PISCINES**

---

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et aux libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code des Communes ;  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;  
Vu le Code des Marchés Publics ;

Sur le RAPPORT N° 07/1-33 présenté par le Député-Maire, au nom des Commissions Sports / Finances et Administration Générale ;

Sur l'avis favorable des dites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE  
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

**ARTICLE 1**

Prend acte du lancement de la procédure.

**ARTICLE 2**

Valide la procédure de passation, le mode de dévolution et les caractéristiques du marché pour l'achat de produits de traitement des eaux des piscines municipales.



**ARTICLE 3**

Autorise le Député-Maire à signer le(s) marché(s) avec la société COROI retenue par la commission d'appel d'offres du 6 décembre 2006.

---

Pour extrait certifié conforme,  
Fait à Saint-Denis, le 02 AVR. 2007

**LE DEPUTE-MAIRE**

  
  
**René-Paul VICTOR**